

## **DEMANDE D'ENREGISTREMENT - Partie 3**

### **TRANSFERT DE PROPRIETE ET CERTIFICATION DE LA TAILLE**

Pour une liste complète des formalités en matière de transfert, merci de consulter le formulaire de [Transfert de Propriété](#).

Cette partie de la demande d'enregistrement n'a pas besoin d'être complétée, sauf si vous vendez le poulain au moment de l'inscription. Si vous vendez le cheval en même temps, pour être enregistré, tous les renseignements suivants doivent être indiqués.

**Assurez-vous d'indiquer la date du transfert.** Au moment de la vente / cession, l'acheteur et le vendeur doivent s'entendre sur la taille du cheval. Une fois que l'opération d'enregistrement a été finalisée, le certificat d'enregistrement sera envoyé à l'acheteur. Veuillez noter que les frais de transfert s'appliquent.

### **Partie 3 - TRANSFERT DE PROPRIETE ET CERTIFICATION DE LA TAILLE**

L'acheteur et le vendeur doivent compléter la certification de taille afin que le transfert de propriété soit traité. Une fois que l'enregistrement est terminé, nous confirmons le transfert de propriété

Date de transfert :

Nous certifions que le susnommé cheval a été mesuré le (date):

Et la taille du cheval était:

Nom :

Adresse :

Ville :  Etat :  CP :

Pays :  Téléphone :

Email :

Signature du vendeur (propriétaire de la mère  
au moment du poulinage)

Signature de l'acheteur

Deuxième signature si copropriété

Deuxième signature si copropriété

## - Préparation du formulaire des photos

- \* Toutes les demandes de transferts et les demandes d'enregistrements permanents doivent être accompagnés par au moins quatre (4) photos couleur récentes montrant toutes les marques.
- \* Les photos ne doivent pas être supérieures à 3 x 3 pouces et l'image du cheval doit représenter 80% de la photographie.
- \* Les quatre photographies doivent être comme ce qui suit :

Côté gauche     Côté droit     Tête 1     Tête 2

- \* Les photos de la tête doivent être prises avec la tête face à la caméra et le toupet tiré COMPLÈTEMENT sur le côté pour que toute la face soit bien visible.
- \* Les photos latérales doivent montrer l'ensemble de cheval des oreilles aux sabots.
- \* Un certificat temporaire sera émis jusqu'à ce que le cheval ait atteint l'âge de 36 mois. Si le cheval mesure trente-quatre (34 ") ou moins à 36 mois, un certificat permanent sera émis après la certification de la hauteur par le propriétaire.

[Un formulaire d'envoi de photo](#) est disponible pour vous aider dans ce processus. Il vous permet de dimensionner correctement les photos et de vous assurez que vous présentez des photos correctes- Ce formulaire est facultatif pour envoyer vos photos.

CÔTÉ GAUCHE

CÔTE DROIT

FACE 1

FACE 2

## **ET APRÈS ?**

Une fois que vous avez rempli le formulaire de demande d'enregistrement et préparé vos quatre photographies actuelles, envoyez-les nous (+ le certificat d'enregistrement original en cas de transfert de propriété ou de passage de temporaire à permanent) et nous allons traiter votre demande. Une liste des frais courants peut être trouvée sur la grille tarifaire de l'AMHA. Merci de vous assurer d'effectuer le paiement complet en dollars américains. Les demandes ne seront pas traitées jusqu'au paiement complet.

Lorsque vos documents sont reçus dans le bureau AMHA, voici ce qui arrive:

1. Les documents reçus sont traités par le service courrier et par le département des réceptions.
2. L'adhésion est vérifiée et le service de comptabilité vérifie le paiement.
3. Les informations sont stockées dans l'ordre afin d'être reprises par le département des enregistrements
4. Les cas les plus simples sont traités rapidement et en premier
5. Les informations sont insérées dans la base de données de l'AMHA et le logiciel vérifie ces informations avec précision.
6. Le cas échéant, les éléments manquants ou les erreurs détectées sont traitées avec le propriétaire par e-mail ou par courrier. Les analyses de l'ADN sont demandées si besoin.
7. Une fois les éléments vérifiés, un certificat est délivré et imprimé et les photos sont jointes.
8. Les informations concernant le propriétaire du cheval et le sceau officiel de l'AMHA sont inscrits sur les papiers.
9. Le certificat est complété et numérisé dans la base de données de l'AMHA

**10. Le certificat original est renvoyé par la poste au demandeur.**

**Félicitations! Vous savez inscrire maintenant votre cheval au registre AMHA**

REMARQUE : Une fois la demande reçue, le délai moyen de traitement des demandes varie considérablement. Une demande d'enregistrement précise et complète prendra de 14 à 21 jours avant d'être renvoyée. Tout au long de l'année, le volume des demandes varie et quand elles sont nombreuses, les délais d'exécution vont augmenter.